ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du CCPG le 27 juin 2025 21h-22h

34 participants sur 42 membres (dont 6 pouvoirs)

Après le mot d'accueil du président,

A) le rapport moral pour 2024/2025,

Le Président rapporte que la saison 2024-2025 a débuté avec un nouveau comité, facilitant la répartition des tâches.
Deux week-ends de concerts (décembre 2024 et mars 2025) ont rencontré un bon succès, notamment avec la collaboration de l'Orchestre à Cordes du Pays de Gex.
Nous avions des recettes améliorées.
Le chœur s'est doté d'un nouveau logo et a modernisé son site web et sa page Facebook.
Les Forums des Associations ont permis de promouvoir le chœur.
Un concert profane est prévu pour la prochaine saison. Il présente le programme de la saison 2025-2026 qui sera composé de chants profanes européens (chansons scandinaves et roumaines, pièces de Fauré et Elgar).
Le président remercie les sponsors, les membres du comité et tous les participants pour leur engagement.
Le rapport est approuvé à l'unanimité.

B) le rapport du Directeur artistique,

Le Chef de Choeur se réjouit du succès de nos concerts de la saison et en remercie les choristes et l'Orchestre à Cordes du Pays de Gex dont il apprécie le professionnalisme croissant.

Pour les concerts à venir après l'été 2026, il propose une messe de Rheinberger, en latin, avec l'OCPG fin 2026-débur 2027 et une intervention en EHPAD et fin d'automne d'une durée d'environ 20 minutes pour y chanter des morceaux déjà connus.

C) Rapport financier et rapport du Vérificateur aux comptes

Le Trésorier présente le rapport financier pour l'année 2024-2025 qui, avec 21'963 euros de recettes et 21'310 euros de dépenses, donne un résultat net 652 euros. Il souligne l'excellent résultat de la billetterie et des collectes des concerts de la saison.

Le total disponible de 7'575 euros montre un gain de 653 euros par rapport à la valeur du 1er juillet 2024.

Le Vérificateur aux comptes certifie que la comptabilité est exacte et que les chiffres correspondent aux justificatifs présentés. Il recommande leur approbation.

L'assemblée vote à l'unanimité l'approbation du rapport financier.

D) Approbation des modifications des statuts et du règlement intérieur

Des modifications des statuts et du règlement intérieur sont proposées à l'assemblée. Elles portent principalement sur :

- le changement de nom de l'association qui deviendrait "Choeur Classique du Pays de Gex" et non plus "Maîtrise du Pays de Gex »
- le changement de dénomination du "Conseil d'administration" en "Comité".

D'autres modifications visant à supprimer quelques incohérences et à préciser les compétences des organes de l'association ont aussi été apportées. Le résumé des modifications et les deux documents étaient joints à la convocation pour que les membres de l'association puisse en prendre pleine connaissance.

L'assemblée vote à l'unanimité l'approbation de ces modifications.

Quitus moral et financier au conseil d'administration pour sa gestion de la saison

Les comptes et le rapport moral ayant été approuvés à l'unanimité, l'assemblée donne quitus aux membres du conseil d'administration (nouvellement Comité) pour leur gestion de l'association pendant la saison 2024-2025.

E) le budget provisionnel , fonctionnement et cotisations 2025/2026,

* Le Trésorier présente un budget prévisionnel avec un léger déficit de 250 euros. Les totaux des recettes et des dépenses sont grossièrement en diminution d'environ 4'000 euros par rapport à 2024-2025 (passant d'approximativement 21'500 à 17'500 euros). Cela s'explique principalement par un programme de concerts différent.

* Pour les recettes, les cotisations seront en augmentation d'environ 1'500 euros si l'assemblée approuve la proposition de majorer de 10 euros la cotisation qui passerait de 220 à 230 euros. Cela compenserait la baisse probable d'environ 1'200 euros des sommes versées par les sponsors. Dans la mesure où une seule (et non plus 2) série de concerts est envisagée, les recettes prévisionnelles des concerts ont été divisées par 2 (4'500 v. 9'100).

* Pour ce qui est des dépenses, on peut noter l'augmentation du coût de location des lieux de concert. En effet, nous ne pourrons peut-être pas chanter dans les églises notre nouveau programme de musique profane et les salles municipales sont souvent plus chères que les églises. Nous n'aurons en revanche pas de frais de solistes.

* Vote sur le montant de la cotisation

L'augmentation du montant de la cotisation, qui passe à 230 euros, est votée à l'unanimité.

Approbation du programme et du budget prévisionnel 2025-2026

Le programme des concerts et le budget prévisionnel 2025-2026 sont adoptés à l'unanimité des votants.

F) Renouvellemment et élection du conseil d'admnistration (comité) pour une durée de trois ans
Le comité sortant se représente à l'exception de Sylvie Champagne de Labriolle et Wilfrid Farabolini et aucun nouveau candidat ne se présente.

Le nouveau comité est élu à l'unanimité. Il se compose des 8 membres suivants :

- Pierre Bertrand
- Benoit Clément
- Anne Derobert
- Marielle Gracieux
- Françoise Le Breton
- Martin Markarian
- Nikola Markarian
- Claude-Henri Sicard

Nous avons noté que Caroline Howard pourrait également aider ponctuellement, comme le font Mike Hart, Samuel Mbélé-Mbong ou d'autres choristes.

G) Les points divers abordés ont touché :

* la date des futurs concerts : dernier we de mai + éventuellement un mardi,

* les 3 samedis de travail, (+ peut-être un repas ensemble après)

* le besoin de recruter, notamment des voix d'hommes (basses),

* 2 propositions de Julian :
  . une messe de Rheinberger, en latin, avec l'OCPG, fin 2026 début 2027,
  . chanter en fin d'automne dans une ehpad, 20mn, les chants déjà connus.

Signature de 2 membres , le 14 juillet 2025
secrétaire (Anne Dérobert) et